



# culture 21

Agenda 21 de la culture

Agenda 21 de la culture:  
quelques réflexions sur  
le rôle des villes et des  
gouvernements locaux dans  
la traduction pratique de  
leurs principes à travers des  
partenariats

**MINJA YANG**

---

23 avril 2014

La Commission Culture de l'association mondiale Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) est une plateforme de villes, d'organisations et de réseaux qui resserrent la relation entre les politiques culturelles locales et le développement durable. Elle utilise l'Agenda 21 de la culture comme document fondateur. Elle favorise les échanges d'expériences et améliore l'apprentissage mutuel. Elle véhicule les messages des villes et des gouvernements locaux sur les enjeux culturels mondiaux. La Commission Culture est présidée par Lille-Métropole, coprésidée par Buenos Aires, Montréal et Mexico ; Angers, Barcelone et Milan en sont vice-présidentes.

Cet article a été commandé dans le cadre de la révision de l'Agenda 21 de la culture (2013-2015) et contribue également aux travaux de la Taskforce mondiale des gouvernements locaux et régionaux sur l'agenda de développement post-2015 vers Habitat III (2016).

Cet article est publié dans le site web [www.nouvel.agenda21culture.net](http://www.nouvel.agenda21culture.net) et disponible en français, anglais et espagnol. L'article peut être reproduit gratuitement, à la condition expresse de citer comme source « Agenda 21 de la culture – la Commission culture de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU) ». L'auteur est le responsable du choix et de la présentation des faits exposés dans ce texte ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de CGLU et n'entraînent aucun engagement de sa part.

---

## Agenda 21 de la culture: quelques réflexions sur le rôle des villes et des gouvernements locaux dans la traduction pratique de leurs principes à travers des partenariats

**MINJA YANG**

*Professeur Minja Yang est la Présidente du Centre international pour la conservation Raymond Lemaire de la KU Louvain (Belgique). Elle a été la directrice du Bureau pour l'Asie du Sud de UNESCO à New Delhi ainsi que la directrice adjointe du Centre mondial du Patrimoine de l'UNESCO à Paris.*

L'Agenda 21 de la culture,<sup>1</sup> mêlé à l'appel global en faveur du développement durable, a fêté son dixième anniversaire et reçoit le soutien de quelques 500 villes et autorités locales, alors que le « pouvoir de la culture » continue malheureusement à demeurer en marge de l'agenda du développement.<sup>2</sup>

La définition de culture que donne CGLU est en harmonie avec celle qu'offre l'UNESCO, elle est considérée comme l'ensemble des caractéristiques spirituelles, matérielles, intellectuelles et émotionnelles qui distinguent une société ou un groupe social, en y incluant l'art, la littérature, les styles de vie, les formes de convivialité, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances, en réaffirmant dans l'Agenda 21 de la culture que les droits culturels font partie intégrale des droits<sup>3</sup> et sont essentiels pour la démocratie.<sup>4</sup>

---

<sup>1</sup> Il a été adopté par des villes et des gouvernements locaux du monde entier le 8 mai 2004. Les principes de l'Agenda 21 de la culture se fondent avec l'appel global au développement durable, surtout en ce qui concerne les droits humains - droits sociaux, économiques et culturels -, aussi bien de groupe qu'individuels, qui abordent des thèmes aussi variés que la protection de l'environnement, le changement climatique, la prévention des risques, l'accès équitable aux biens et services de base, l'accès spécifique aux qualifications pour l'emploi, les expressions artistiques, créatives et culturelles ainsi que tout ce que l'on pourrait qualifier d'impact sur la qualité de vie. Dans ce sens, l'Agenda 21 de la culture a été préparé depuis le début en collaboration avec les organismes internationaux et régionaux responsables de la standardisation et des règlements, et plus particulièrement avec ceux intégrés dans le Système des Nations unies.

<sup>2</sup> Étant donné les spécificités du contexte national et local, la diversité entre les systèmes socioculturels, économiques, légaux et fiscaux et même selon le degré de décentralisation, l'Agenda 21 de la culture, qui établit une série de principes, doit être lancé par le biais d'un plan d'action que chaque ville et gouvernement local membre de CGLU peut établir selon ses conditions locales. Les gouvernements locaux offrent actuellement des études de cas à CGLU afin qu'elles puissent être utiles à d'autres membres.

<sup>3</sup> Comme pour la Déclaration universelle des Droits humains (1948), la Convention internationale des Droits économiques, sociaux et Culturels (1966).

<sup>4</sup> Voir les articles 2 et 3 de l'Agenda 21 de la culture.

---

CGLU s'est vue impliquée dans le suivi des liens entre l'Agenda 21 de la culture et les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD)<sup>5</sup> pour avoir souligné l'importance de la culture dans le développement durable lors du processus de définition de l'Agenda pour l'après 2015.<sup>6</sup>

La déclaration de Hangzhou du 17 mai 2013<sup>7</sup>, « Situer la culture au centre des politiques de développement durable », réaffirme le besoin urgent d'avancer vers une nouvelle perspective qui tienne compte d'un panorama plus vaste du progrès humain, en considérant l'harmonie entre les peuples, les humains et la nature, l'équité... et en insistant sur la reconnaissance de la « culture » considérée comme un système de valeurs, un capital cognitif et une source de sens, de créativité et d'innovation, ainsi que comme ressource pour manœuvrer les autres défis et obtenir des solutions adéquates d'un point de vue centré sur les personnes et sur la base. Elle souligne tout spécialement le fait que des perspectives culturelles distinctes supposent différentes voies vers le développement, en soulignant le fait que les politiques qui consistent à loger tout le monde à la même enseigne ne fonctionnent pas.

## Il est difficile d'imaginer que l'on puisse ignorer la dimension culturelle qu'il y a dans l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'éducation, l'égalité entre femmes et hommes, la santé maternelle et infantile, le combat contre le SIDA ou la protection environnementale. Mais c'est le cas.

De nombreuses études faites dans une perspective surtout sectorielle<sup>8</sup> en révisant les succès des OMD font ressortir des considérations critiques sur l'optique top-down<sup>9</sup>, l'absence de participation locale et l'excessive emphase sur un cadrage purement économique dans la mesure des résultats. Il est difficile d'imaginer que l'on puisse ignorer la dimension culturelle qu'il y a dans l'éradication de la pauvreté, la lutte contre la faim, l'éducation, l'égalité entre femmes et hommes, la santé maternelle et infantile, le combat contre le SIDA ou la protection environnementale. Mais c'est le cas.

Face à l'augmentation de la population mondiale qui vit dans des espaces urbains où l'assujettissement à la « tradition » a moins de sens que dans les zones rurales d'origine, nous ne pouvons pas ignorer le fort lien social et économique que présentent les migrants récents avec leur communauté ethnique et religieuse, surtout sur ces terres anonymes que sont les villes où la pauvreté est plus évidente et où ils ont besoin du soutien de leur réseau socioculturel.

---

<sup>5</sup> Les gouvernements locaux s'étaient fixés comme objectif d'atteindre les OMD, que ce soit par le biais de leurs gouvernements nationaux ou, de manière collective, à travers CGLU. C'est ainsi que CGLU s'est vue impliquée au fil de ces quatre dernières années dans l'évaluation des réussites des OMD, ainsi que dans la formulation de ce que l'on appelle « l'Agenda pour l'après 2015 ».

<sup>6</sup> Les résolutions N. 65/1 (« Maintenir l'engagement : unis pour atteindre les objectifs du millénaire pour le développement », 2010), N. 65/166 (2011) et N. 66/208 (2012) sur « La culture et le développement », de l'Assemblée générale de l'ONU, ainsi que d'autres déclarations significatives et des instruments normatifs adoptés à l'échelle internationale, régionale ou nationale. Le document final de la Conférence sur le Développement durable de l'ONU, « Le futur que nous souhaitons » (Rio de Janeiro, juin 2012) souligne l'importance de la diversité culturelle et le besoin d'un point de vue plus holistique et intégré par rapport au développement durable.

<sup>7</sup> Déclaration de Hangzhou, fruit du Congrès international de l'UNESCO sur « La Culture : la clé du développement durable », voir [http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/final\\_hangzhou\\_declaration\\_french.pdf](http://www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CLT/pdf/final_hangzhou_declaration_french.pdf).

<sup>8</sup> Dans la révision des huit OMD depuis la perspective du meilleur résultat que l'on pourrait avoir obtenu grâce à une plus grande inclusion du rôle de la culture dans les processus de développement et le rôle des gouvernements locaux, nous devons indiquer les limitations d'un point de vue sectoriel dans la détermination des objectifs atteints.

<sup>9</sup> Le fait que plus de la moitié de l'aide qui provient des pays développés soit destinée au paiement de la dette et une partie importante des fonds restants soit utilisée pour payer des désastres et l'aide militaire explique peut-être les raisons du point de vue top-down et la dépendance presque exclusive des mécanismes des États nationaux.

---

Dans les villes de nombreux pays développés, où il y a un manque de régulation et de gouvernance, c'est le contrôle de la communauté qui occupe cet espace. Cette sorte d'aide sous forme de bien-être communautaire peut s'avérer excellente, mais il faut que les autorités publiques la supervisent afin de garantir que les traditions de la communauté ne deviennent pas oppressives ou antidémocratiques. L'accès à la survie de base passe par l'accès à l'eau potable, l'attention sanitaire et l'éducation mais aussi par les engrenages culturels, surtout dans les sociétés traditionnelles. Il s'agit donc de quelque chose dont les autorités locales responsables de l'approvisionnement en services doivent tenir compte.

## L'accès à la survie de base passe par l'accès à l'eau potable, l'attention sanitaire et l'éducation mais aussi par les engrenages culturels, surtout dans les sociétés traditionnelles. Il s'agit donc de quelque chose dont les autorités locales responsables de l'approvisionnement en services doivent tenir compte.

Dans le processus de suivi des OMD, l'ONU a émis, le 30 mai 2013, un nouveau rapport intitulé « Un nouveau partenariat global : éradiquer la pauvreté et transformer les économies grâce au développement durable » dans lequel elle ébauche un agenda jusqu'en 2030. Le rapport indique que « la croissance économique en elle-même n'est pas suffisante pour garantir la justice sociale, l'égalité et la prospérité durable pour toute la population... la protection et l'autonomisation des citoyens est cruciale ». <sup>10</sup> On pourrait peut-être mieux interpréter le prisme non sectoriel de ces 5 points qui insiste sur l'importance de l'inclusion sociale et de la création d'emploi par le biais de partenariats et sur le bon gouvernement basé sur la transparence comme l'action des gouvernements locaux et de la société civile dans le monde entier que les OMD établissaient en principe pour les gouvernements.

Nous présentons ci-après quelques exemples d'actions réussies dont les gouvernements locaux peuvent tenir compte pour traduire les principes globaux consignés en 5 points dans leurs politiques et leurs projets locaux.

**1. Ne laisser personne à la traîne.** Il est évident que les autorités situées aux niveaux administratifs les plus bas de la structure de gouvernance <sup>11</sup> sont les mieux placées pour identifier les différentes formes de pauvreté et les modalités de soutien possibles. Dans les pays où l'on ne peut compter sur aucune forme d'aide, les gouvernements locaux peuvent établir une unité anti-pauvreté ou, au moins, nommer un fonctionnaire pour étudier un mécanisme local de soutien, de préférence en collaboration avec des ONG et des OBC. Malgré la nature et les niveaux différents de pauvreté, la notion de « pauvreté partagée » <sup>12</sup> peut être prise en considération afin d'observer comment la richesse et les ressources locales peuvent être mieux distribuées. Les bénéficiaires des aides peuvent être invités à prendre part aux tâches afin d'éviter la dépendance d'un approvisionnement libre ou de lieux de protection. Les projets d'aliments en échange de travail, mis en marche dans le Sud, peuvent aussi s'appliquer pour promouvoir l'agriculture urbaine dans les villes du Sud ou dans celles du Nord. Et les citoyens peuvent participer à la production d'aliments de proximité, même si cette production ne satisfait qu'une petite partie des besoins alimentaires locaux. <sup>13</sup>

---

<sup>10</sup> Panel de haut niveau sur l'Agenda du Développement pour l'après 2015 (désigné par le Secrétaire général de l'ONU Ban Ki-Moon au mois de juillet 2012, co-présidé par le Président de l'Indonésie Susilo Bambang Yudhoyono, la Présidente du Liberia Ellen Johnson Sirleaf et le Premier Ministre du Royaume Uni, David Cameron) appelé « Un nouveau partenariat global : éradiquer la pauvreté et transformer les économies grâce au développement durable ».

<sup>11</sup> Que ce soit des conseils de village ou la circonscription d'une mairie.

<sup>12</sup> Ce terme, créé à l'origine par Clifford Geertz dans son étude sur les sociétés rurales à Java, a évolué au fil des années jusqu'à impliquer mettre en commun des ressources rares pour la vie en commun de la communauté.

<sup>13</sup> Il existe des programmes intéressants d'agriculture urbaine aussi bien au nord qu'au sud. Par exemple, à Strasbourg, en France, ou à Luang Prabang, au Laos.

---

L'agriculture urbaine permet aux citoyens et en particulier aux jeunes de rester en contact avec les lois de la nature. On peut imaginer des partenariats avec des universités de recherche afin de mener des prospections socio-économiques et des études pour trouver des solutions appropriées qui permettent de comprendre les causes de la pauvreté et d'adopter des mesures d'amélioration. L'optimisation du capital socio-culturel, dont les pratiques traditionnelles qui peuvent être considérées comme patrimoine intangible, constituent d'importantes fondations pour une société et peuvent apporter des innovations, au moins autant, sinon plus que l'importation de pratiques de gestion inconnues des communautés locales.

**L'optimisation du capital socio-culturel, dont les pratiques traditionnelles qui peuvent être considérées comme patrimoine intangible, constituent d'importantes fondations pour une société et peuvent apporter des innovations, au moins autant, sinon plus que l'importation de pratiques de gestion inconnues des communautés locales.**

**2. Situer le développement durable au centre.** Si la notion holistique de « développement durable » se définit en incluant la durabilité économique, écologique, politique et culturelle<sup>14</sup> comme « le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs »<sup>15</sup>, les gouvernements locaux doivent commencer à établir un bilan des actifs locaux, en y incluant le patrimoine naturel et culturel afin de comprendre « quoi », « pourquoi » et « comment » l'infrastructure physique, économique et sociale existante entre en jeu. L'analyse des entreprises et des usines situées sur le territoire local est, elle aussi, fondamentale pour déterminer les politiques et les programmes publics de soutien au secteur privé dans le maintien de l'emploi local et l'adoption de mesures de lutte contre la pollution et d'efficacité énergétique. On peut prévoir la croissance des villes et éviter l'expansion territoriale en évitant la densification urbaine. Le parc d'habitat existant, surtout dans les centres historiques, peut être maintenu grâce à une réutilisation adaptée des bâtiments historiques, non seulement pour conserver le patrimoine culturel mais aussi pour que le centre s'intègre et s'adapte dans une ville plus vaste, au lieu de permettre sa dégradation comme logements pour les pauvres ou d'encourager son embourgeoisement sous forme d'oasis pour touristes. D'autre part, un nouveau paradigme de croissance urbaine demande à être promotionné par l'adoption d'une conception urbaine, de standards de construction et de régulation qui favorisent la ville compacte et la restauration des bâtiments existants, ce qui cause un impact environnemental moindre que de démolir et de construire à nouveau comme on le faisait il y

**Si la notion holistique de « développement durable » se définit en incluant la durabilité économique, écologique, politique et culturelle, les gouvernements locaux doivent commencer à établir un bilan des actifs locaux, en y incluant le patrimoine naturel et culturel afin de comprendre « quoi », « pourquoi » et « comment ».**

---

<sup>14</sup> CGLU conçoit la « culture » comme le quatrième pilier du développement durable.

<sup>15</sup> Défini ainsi par la Commission Brundtland dans son rapport « Notre futur partagé » de 1987.

---

a peu. Les villes historiques font preuve de densité, d'usage mixte, d'efficacité énergétique et de réduction du trafic, ce qui favorise une grande harmonie entre l'environnement naturel et l'environnement construit. Il faut promouvoir le transport public collectif comme alternative au véhicule individuel afin de protéger l'espace public pour les habitants et non pas pour les voitures. Il faut poursuivre la participation d'entreprises (celles qui ont un nombre considérable d'employés) et d'écoles qui doivent garantir le transport de leurs élèves afin de financer les systèmes de transport public ainsi que par le biais de taxes et de contributions financières ou en espèce, en fonction de la réalité locale<sup>16</sup>. On peut aussi promouvoir et faciliter par le biais de politiques institutionnelles le covoiturage entre citoyens en considérant les sensibilités culturelles et les groupes spécifiques. La prise de conscience du public est quelque chose d'une importance vitale pour réduire la dégradation de l'environnement, les autorités locales doivent encourager la préparation et la divulgation de matériel informatif public didactique, culturellement adapté, de commun accord avec les communautés impliquées, soutenu par des éducateurs et des professionnels de la communication dans tous les aspects de l'environnement local. Par le biais de la mobilisation des réseaux socioculturels pour la résilience communautaire et l'action positive, il faut en arriver à une meilleure connaissance et utilisation du « patrimoine », défini comme la somme des ressources existantes, et de la « culture », définie comme les dynamiques des relations sociales.



## Par le biais de la mobilisation des réseaux socioculturels pour la résilience communautaire et l'action positive, il faut en arriver à une meilleure connaissance et utilisation du « patrimoine », défini comme la somme des ressources existantes, et de la « culture », définie comme les dynamiques des relations sociales.

- 3. Transformer l'économie au bénéfice de l'occupation et de la croissance inclusive.** Alors que nous notons l'importance de la croissance économique sur les bénéficiaires, les crises récentes ont mis en évidence le fait que l'économie globale doit être orientée vers l'occupation à échelle locale et vers la croissance économique locale soutenue, capables de garantir la subsistance et le développement social. Sans cela, le progrès du développement humain dépendra de mécanismes d'aide et de redistribution des dépenses publiques par le biais de mécanismes externes et domestiques de transfert avec les limitations qui leur sont associées. Les autorités locales doivent adopter des politiques qui traduisent la croissance en développement social. Dans ce sens, les gouvernements locaux du monde entier demandent des investissements du secteur privé sur leur territoire. La concession de locations du sol public ou les bénéfices fiscaux qui attirent l'implantation d'entreprises privées constituent, de nos jours, une pratique commune généralisée et les procédés transparents y sont essentiels. Comme la propriété foncière a de profondes racines culturelles, il est fondamental que toutes les communautés reçoivent un traitement juste étant donné qu'il existe de nombreux cas où certains groupes ethniques ont été dépossédés de leurs droits traditionnels de propriété. À part le respect des règles d'un traitement juste, les gouvernements locaux introduisent de plus en plus dans leurs critères de sélection pour l'émission de contrats publics des aspects tels que l'occupation ou les bénéfices de la formation pour les habitants des lieux, en portant une attention particulière aux groupes marginaux pour qui l'emploi

---

<sup>16</sup> Bien que le transport collectif soit un service qui est en général fourni, ou du moins facilité, par les autorités publiques, il existe des exemples de partenariats public-privé innovants, et même grâce à des bénévoles.

---

est un instrument de base en vue d'une intégration sociale. En capitalisant la diversité culturelle des citoyens par le biais de la mise en valeur de leurs ressources culturelles tangibles, on peut promouvoir des économies plus diversifiées, en encourageant les industries culturelles et créatives à aller plus loin que le tourisme. Il existe des exemples intéressants à propos du soutien des gouvernements locaux à des pépinières d'entreprises culturelles, tout spécialement pour de jeunes graphistes, artisans, artistes et start-up dans le secteur des technologies de l'information, avec de bons résultats grâce à la mise à disposition de la part du gouvernement municipal de boutiques et de bureaux à loyers peu onéreux ou grâce à la cession gratuite, pour une période initiale de 2 ou 3 ans, ou encore grâce à des prêts à faible taux dans un système de microcrédits remboursables destinés aux industries culturelles.<sup>17</sup> Les entreprises mentionnent de plus en plus l'attraction urbaine comme facteur important dans la sélection des lieux choisis pour investir, en évaluant de manière substantielle le patrimoine culturel et l'environnement naturel. Le patrimoine urbain est aussi un actif précieux avec un vaste potentiel dans le développement non économique lorsqu'il s'agit de renforcer les liens sociaux par le biais de l'identité et d'améliorer l'habitabilité de la ville. Lorsqu'on doit faire preuve de plus de talents en matière d'emplois, ou lorsque les entreprises ont besoin de plus de ressources technologiques, les autorités locales peuvent encourager des partenariats aussi bien avec des institutions de formation qu'avec des organismes scientifiques.

**La gestion de la diversité culturelle a comme but d'éviter les conflits basés sur une composante ethnique et s'avère une tâche importante pour les gouvernements locaux. Ils l'exercent par le biais de la promotion de la tolérance et par la prévention des conflits ainsi que par l'encouragement à l'égalité entre communautés à travers des politiques sociales inclusives.**

#### **4. Travailler pour la paix et pour des institutions efficaces, transparentes et ouvertes au monde.**

Même si l'on considère la décentralisation comme étant le mécanisme le mieux adapté à une gouvernance démocratique et participative, cette dernière doit être accompagnée d'un transfert des compétences techniques et de moyens financiers. Bien qu'un tiers de l'Aide officielle au Développement (AOD) s'adresse aux 50 pays les moins développés, le manque de fonds qui touche le domaine du local a empêché qu'elle démontre son efficacité dans la promotion du développement local. La multiethnicité étant, de nos jours, une réalité présente dans presque toutes les villes, la gestion de la diversité culturelle a comme but d'éviter les conflits basés sur une composante ethnique et s'avère une tâche importante pour les gouvernements locaux. Ils l'exercent par le biais de la promotion de la tolérance et par la prévention des conflits ainsi que par l'encouragement à l'égalité entre communautés à travers des politiques sociales inclusives. Malgré le soutien financier insuffisant des gouvernements nationaux, les gouvernements locaux ne peuvent manquer de stimuler la coopération entre associations communautaires et de persévérer dans leur soutien à la gouvernance de base. Même lorsque la concession d'aides aux associations de la communauté n'est pas possible, la création d'une plateforme pour l'implication de la société civile dans les projets urbains a démontré être efficace dans plusieurs pays.

---

<sup>17</sup> Parmi les nombreux exemples qui existent, nous pouvons citer des histoires de réussite aussi bien à Lyon ou Strasbourg qu'à Saint Louis, au Sénégal, ou à Porto Novo, au Bénin, relatives à des pépinières de structures d'industries culturelles. Pour des exemples récents de projets, voir sur le site web de l'UNESCO le Fonds international pour la Diversité culturelle ([www.unesco.org/culture/cultural-diversity](http://www.unesco.org/culture/cultural-diversity)).

---

**5. Forger un nouveau partenariat global.** Ce cinquième point, basé sur la solidarité, la coopération et la transparence mutuelle, exige de nouvelles formes de partenariat orienté vers la citoyenneté pour le développement inclusif, en impliquant des gouvernements locaux et nationaux, des institutions multilatérales, des organisations de la société civile, la communauté académique et scientifique, ainsi que l'entrepreneuriat et la philanthropie privée. Il est issu de la constatation du fait que les autorités publiques ne peuvent mener à bien à elles seules les programmes sociaux nécessaires pour atteindre les personnes, surtout les groupes les plus vulnérables. Tant que l'on ne soulignera pas spécifiquement l'importance de la culture, il est à nouveau évident que la pleine compréhension des spécificités socioculturelles des groupes vulnérables ainsi que des collectifs de la société civile culturellement liés aux bénéficiaires primordiaux, est nécessaire pour établir des alliances. Le partenariat avec les universités est lui aussi vital dans la conception d'actions adaptées à la réalité locale.

En conclusion, la culture omniprésente dans tous les aspects des dynamiques sociales et la connaissance de la diversité culturelle ainsi que sa gestion sont fondamentaux dans la promotion des buts du développement. Si on s'en sert positivement, à travers les principes démocratiques de l'égalité et de la transparence, les différences entre communautés peuvent être résolues à travers des consultations qui visent à respecter les engagements nécessaires à l'intérêt commun, à condition que les gouvernements, et plus spécialement les autorités locales, offrent un cadre d'action favorable et jouent leur rôle de médiateur dans la justice et la correction. Quant à l'environnement construit, surtout dans la ville, son patrimoine représente un important capital physique et socio-économique, accumulé aussi bien par ses habitants que par le gouvernement de la ville à travers un investissement de connaissances et de travail pendant de longues périodes du passé, ce qui donne un caractère à l'identité de la ville et une richesse qui, de nos jours, peut être augmentée pour le futur, par le biais de l'éducation publique en pratiques durables. La culture est un secteur d'activité qui n'a pas encore été complètement intégré dans les stratégies de développement, les programmes et les pratiques établies aussi bien à l'échelle globale qu'aux niveaux nationaux, régionaux et locaux, ce qui fait que le développement durable ne représente pas encore la somme totale de l'Agenda du Développement pour l'après 2015, ni des OMD mais un « processus d'humanisation » dont le succès dépend, dans une large mesure, du fait que l'intérêt commun de civilisation de toutes les nations et peuples soit compris et poursuivi. Dans ce sens, l'Agenda 21 de la culture est non seulement le quatrième pilier du développement mais il est aussi un principe transversal qu'il faut intégrer dans un bon gouvernement.



agenda21culture.net



 **CGLU**  
Cités et Gouvernements  
Locaux Unis

